

Les brèves de l'Echo Boissillon



N° 15
JANVIER 2013

BONNE ANNEE
2013

Horaires des services municipaux

Mairie : 01 64 57 76 76

- Lun, Mar, Mer, Ven
14h-18h
- Sam 9h-12h
- Fermée le Jeudi

Agence postale :

01 69 23 39 79

- Mar, Mer, Jeu, Ven
10h30 -12h00
16h00 -19h00
- Sam 10h00 -12h00

Bibliothèque :

01 64 57 73 78

- Mar - /16h-18h
- Mer 10h-12h/14h-18h
- Jeu - /15h-18h
- Ven 11h-12h/16h-18h
- Sam 9h-12h

SOS Médecins 91

0 826 88 91 91

Relais Assistantes Maternelles

01 60 82 62 53

Police Secours 17

Gendarmerie (Guigneville) 01 64 57 68 25

Pompiers 112

Samu 91 15

Centre Anti-Poisons

01 40 05 48 48

Urgences Pharmacie 01 64 58 70 59

Urgence Gaz

0800 47 33 33

SOS Mains (Clinique de l'Yvette) 01 69 10 30 30

SOS enfants maltraités 119

SOS femmes battues 01 40 33 80 60

SOS viols 0 800 05 95 99



Sommaire :

| | | | |
|------------------------------|----|--------------------------------|-----|
| Edito du Maire | p2 | Ordures ménagères | p9 |
| Urbanisme – PLU | p3 | Brulage dans les jardins | p10 |
| Travaux | p4 | Consommation | p10 |
| Nuisances aériennes | p5 | Informations pratiques | p11 |
| LGV POCL | p5 | l'AEEB fait peau neuve | p12 |
| SFDM et ses camions | p6 | Un écrivain dans notre village | p13 |
| Environnement – Eolien | p7 | Soirée Gospel | p13 |
| Site pour accueil de loisirs | p8 | Stratagème en concert | p14 |
| Compétences de la CC EJR | p9 | Etat civil / urbanisme | p15 |
| | | Rendez-vous | p16 |



EDITO

BONNE ANNEE 2013

En ce début d'année, c'est à chacun de vous que j'adresse mes vœux les meilleurs.

La période actuelle économiquement difficile, nous donne l'occasion de devenir créatifs, chez soi bien sûr, mais aussi collectivement. Confrontés à des difficultés, on repense à la solidarité, à la mutualisation de certaines dépenses, aux économies d'énergie, au covoiturage, et l'on songe aussi à partager certains savoirs faire avec notre entourage.

Dans ce contexte, quelle opportunité d'ouverture vers l'extérieur ! Pour Boissy, l'extérieur c'est notre Communauté de Communes qui a si bien su déjà mutualiser de nombreux services à l'enfance et aux anciens, c'est notre Canton où notre Conseillère Générale porte si bien nos dossiers, c'est notre Circonscription où Boissy a une place importante auprès de notre Député, c'est le Département au sein duquel les petites communes sont, maintenant, prises en compte. Pour vous personnellement, cela va bien au-delà. Les échanges sont toujours novateurs, et porteurs d'enthousiasme.

Je souhaite donc à chacun de s'épanouir à Boissy, avec pour beaucoup, leur participation à nos nombreuses et diverses associations, dont les bénévoles tissent les liens au fil du temps et font aujourd'hui la mémoire de demain. Prenez des photos, dans 150 ans... On en parlera encore... dans « Mémoire de Boissy »...

Nos associations participent aussi aux actions communales, et nous les retrouvons pour la plupart aidant à la journée de l'environnement, à la fête du village, à la fête de l'école.

Nos grands adolescents (ou jeunes adultes, où est la frontière ?) deviennent des habitués des chantiers jeunes au sein du village. Bel exemple de dynamisme civique orienté vers l'intérêt général. Donner de son temps pour la collectivité en échange d'un chèque aidant à financer un projet validé, c'est tout le contraire de l'assistanat. Ce n'est plus « j'ai droit à... », mais « je me donne les moyens de... ».

L'école élémentaire est cette année en partenariat avec le PNR afin de mieux former et informer les citoyens de demain.

Toutes ces ouvertures ne relèvent pas d'un effet de mode, mais sont porteuses de beaucoup d'optimisme pour l'avenir.

Bonne année, tous mes vœux de santé, de bonheur et de joie de vivre, pour chacun d'entre vous, pour vos proches et vos familles.

Françoise TOSTIVINT

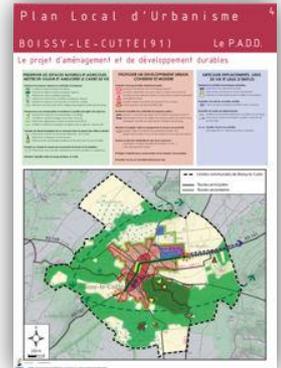


URBANISME

PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)

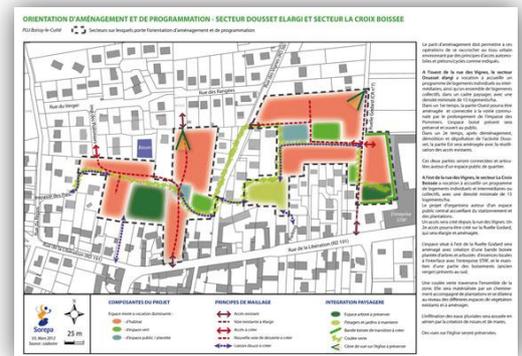


En 2012, le projet de PLU n'a pas avancé aussi bien que prévu. Les progrès ont quand même été significatifs puisque le diagnostic communal a été terminé en tout début 2012 et le PADD a été bouclé avant l'été. Les planches présentant ces différents documents sont d'ailleurs affichées en mairie depuis le mois de Mai 2012 et publiées sur le site internet de la commune comme cela a été demandé par les Boissillons lors de la réunion publique du 21 Mai dernier (la présentation effectuée lors de cette réunion publique par le bureau d'études qui nous accompagne dans ce projet ainsi que le compte rendu de cette réunion sont aussi publiés sur le site de la commune).



Le retard a été pris quand nous nous sommes attachés aux OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) et au règlement du PLU. Les OAP sont une représentation de ce que le comité de pilotage envisage comme aménagement pour certains secteurs de la commune. Le règlement du PLU doit préciser toutes les règles d'urbanisme que devront respecter les futures constructions de Boissy.

Les OAP avaient été présentées au public le 21 Mai et ont suscité des remarques de la part des propriétaires des terrains touchés par ces orientations. Ces propriétaires ont d'ailleurs travaillé de leur côté et proposé des solutions alternatives pour l'aménagement de certains secteurs. Suite aux différents travaux effectués en concertation de part et d'autre, certains documents concernant ces OAP ont bien changé par rapport à la toute première version pour répondre aux exigences d'évolution souhaitées par l'urbanisme et aux attentes des propriétaires. Les nouvelles versions seront publiées sur le site internet dès qu'elles seront finalisées.



Concernant le zonage et le règlement d'urbanisme des différents secteurs de la commune, nous devons respecter les contraintes définies dans les autres documents supra-communaux. La charte du PNR impose par exemple que la surface d'extension de l'urbanisation ne dépasse pas 2,5% de l'espace actuellement urbanisé. Le SCOT de la Communauté de Communes impose un minimum de 20 logements par hectare pour les opérations d'extension, que le rythme de construction soit limité à 18 logements par an avec un objectif de 100 logements supplémentaires sur 20 ans et surtout que 100% des constructions nouvelles soient réalisées dans le tissu urbain existant avec 20% de logements en petit collectif et 30% en maison de ville dans toute opération d'aménagement.



Donc on peut d'ores et déjà en déduire qu'il n'y aura aucune nouvelle zone constructible sur Boissy (les zones boisées ou agricoles resteront obligatoirement boisées ou agricoles) et qu'il y aura obligatoirement de l'habitat collectif sur les nouveaux programmes en construction et donc sur les OAP.

Il y a encore du travail sur le PLU et notamment sur les OAP et le règlement avant de pouvoir se lancer dans la dernière étape et de soumettre le résultat de ce travail à l'enquête publique mais nous avons toujours comme objectif de terminer ce projet avant la fin de cette année.

Jean Michel DUMAZERT

TRAVAUX



Illuminations : Petit à petit, d'année en année, des illuminations s'ajoutent à celles des années précédentes. Les rues de Boissy prennent ainsi un air de fêtes au moment de Noël et jusque fin janvier pour le plus grand plaisir des yeux enfantins, mais aussi pour celui de tous les habitants. Toutes ces illuminations sont installées par la SICAE avec la participation de nos agents techniques.



Barrières : Le cheminement de la RD 191 au parking de la rue des alouettes a été finalisé pour la sécurité de nos élèves. L'ancien portail datant de l'origine de l'école maternelle a bien vécu. Il fut longtemps l'entrée de l'école avant que nous ne réalisions le parking derrière cette dernière. Avant la création de ce parking, ce site était pollué par le dépôt de produits nocifs, et accueillait la benne à ordures municipale. L'hygiène et la sécurité sont maintenant respectées et répondent aux normes en vigueur. *Les travaux ont été effectués par l'entreprise STRF.*

Bornes en fonte : Afin de protéger les travaux effectués durant l'été sur le parking de la place de l'église et sur le trottoir menant à celle-ci, des bornes en fonte de style ont été posées. En effet les semi-remorques et autres véhicules n'hésitaient pas à se garer moitié sur le trottoir moitié sur la départementale. Ceci est maintenant devenu impossible. Des potelets à tête blanche, réglementaires ont aussi été positionnés là où cela a été possible, pour sécuriser la traversée des personnes handicapées au carrefour de la grande rue et de la rue des vallées. Nous remercions les automobilistes qui trouvent le moyen de se garer entre ces potelets, de respecter ce passage destiné aux piétons, aux mal voyants et aux fauteuils roulants, comme le demande la législation. Les parkings ne manquent pas maintenant dans Boissy. Respectons nous les uns les autres. *Les travaux ont été effectués par l'entreprise STRF*



Eclairage de la cour de la mairie : Les éclairages sont maintenant opérationnels le soir dans la cour de la mairie. Ils fonctionnent avec des horloges astronomiques calées sur l'éclairage nocturne des lampadaires. Une lanterne est encore en commande et sera installée sur le pignon du local où est stocké le matériel de sport. *Les travaux ont été effectués par la SICAE.*

Projets de travaux : Certains travaux vont voir le jour dans le courant du printemps. Ils ont déjà été délibérés par le conseil municipal. Il s'agit :

Ecole élémentaire : En passant devant l'école élémentaire, vous pourrez constater que les portes et fenêtres, qui sont d'origine, ont bien vécu. La porte est fendue, l'air passe par les fenêtres, ainsi que l'humidité. Les portes donnant sur la rue et sur la cour seront remplacées par des portes en aluminium. Les fenêtres seront en PVC. Bien sûr le double vitrage est prévu. Le confort sonore des classes ainsi que les économies d'énergie sont, avec l'entretien de ce patrimoine, les raisons qui ont mené à cette réfection.

Candélabres : Rue des vallées : L'enfouissement des réseaux électriques a eu lieu depuis plusieurs années. Maintenant c'est la pose de candélabres qui sera effectuée durant l'été et la suppression des poteaux électriques qui auront lieu durant l'été prochain.

Enfouissements de réseaux et réfection des voiries : Il a été délibéré favorablement pour enfouir tous les réseaux de 4 des rues de Boissy, ainsi que pour refaire les voiries. Il s'agit de la rue des alouettes entière, de la rue du Rocher Bizet, de la rue Georges Clémenceau, et de la rue des champs. Un bureau d'étude spécialisé sera choisi, d'après un cahier des charges proposé, établi par M. FARGANEL, ancien de la DDT, qui a été sollicité par convention pour le choix du bureau technique qui sera notre interlocuteur et celui des administrations. Le dossier est en cours, et M. FARGANEL a achevé sa mission d'aide au choix du bureau d'étude. Nous vous tiendrons informés du commencement des travaux qui, s'il n'y a pas de retard, devraient commencer au milieu du printemps.



Françoise TOSTIVINT

NUISANCES AÉRIENNES

Le sujet n'est pas encore complètement clos bien que les nouveaux couloirs aériens soient effectifs depuis le dernier trimestre 2012...



Suite au changement de majorité présidentielle, la sénatrice Claire-Lise CAMPION semble avoir un peu plus d'écoute de la part du Ministre Frédéric CUVILLIER.



Plusieurs rencontres ont été organisées avec les conseillers techniques et les représentants de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) ainsi que son président, Patrick GANDIL. Les participants s'accordent à dire que les discussions semblent plus constructives que lors des précédentes réunions et que les craintes et les exigences des habitants du Sud Essonne ont été comprises (!).

Info ou intox ! ce qui est sûr c'est que le pli est maintenant pris et qu'il sera pour le moins long de revenir en arrière. Les parlementaires ont reçu l'assurance que ce dossier serait attentivement suivi et leurs remarques prises en considération... nous voudrions simplement que notre ciel boissillon redevienne aussi calme qu'avant les nouveaux couloirs aériens...

Jean Michel DUMAZERT

/=====/

LIGNE TGV POCL

Là aussi, les choses semblent avancer !!! mais que faut-il en penser ?

En effet, c'est par l'intermédiaire du SDRIF que nous avons appris que le tracé de la Ligne à Grande Vitesse POCL pourrait passer non loin de Boissy... Remarquez, cela aurait pu être pire, mais la méthode est pour le moins surprenante alors que plusieurs réunions sur le sujet ont eu lieu sans que cela ne transparaisse de manière aussi évidente. Vous trouverez plus d'information sur le SDRIF (avec la carte complète dont est extraite l'image ci-dessous) à l'adresse internet suivante <http://www.iledefrance.fr/missions-et-competes/deplacements-amenagement/le-sdrif/le-schema-directeur-de-la-region-ile-de-france/>.



Certes, la LGV ne passera pas sur la commune de Boissy mais le tracé actuellement défini risque quand même d'occasionner quelques nuisances sonores de plus sur notre territoire...

Le trajet définitif global de cette LGV POCL devrait être connu d'ici l'été 2013, voire l'automne. Restera ensuite à trouver le financement des quelques 13 Milliards d'euros nécessaires à la construction de cette LGV (enveloppe non définitive) qui devrait voir le jour entre 2025 et 2030...



Jean Michel DUMAZERT



LA SFDM ET SES CAMIONS



« Depuis 2005, nous luttons contre. Mais, là, ça s'accélère. L'état a fixé un calendrier prévisionnel avec une enquête publique en février. Si l'avis rendu est favorable, plus rien ne pourra l'empêcher. » C'est avec ces mots que Marie-Claire Chambaret, la maire de Cerny et présidente de DEPHY RD191 a ouvert la séance le 24 Novembre dernier au stade de Cerny. Ce 24 Novembre était organisée la manifestation de DEPHY RD191 contre le projet d'évolution de la plateforme de déchargement des hydrocarbures de Cerny.



Nous étions environ 350 pour qui ce projet n'est pas le bienvenu. Il y avait peu de Boissillons à cette manifestation alors que nous serons particulièrement touchés par ce projet. Non seulement les camions longeront nos écoles primaire et maternelle ainsi que nos quelques commerces et frôleront un grand nombre de nos habitations mais le gros du nouveau trafic aura lieu aux heures de pointe de la circulation, il n'est déjà pas facile tous les jours de sortir de nos petites rues... Parmi ces manifestants, outre la maire de Cerny et d'autres élus locaux, étaient aussi présents le sénateur Michel BERSON qui se dit choqué par la méthode employée par SFDM qui montre un mépris évident pour les élus et la population impactée par ce projet mais aussi le sénateur Serge DASSAULT qui précise que d'après ses informations, aucune demande d'extension du site n'a été effectuée de la part de l'industriel ! Quelque peu étonné par ces propos, le député maire d'Etampes, Franck MARLIN précise que la meilleure façon de s'en assurer serait "qu'on nous l'écrive...le Sud Essonne n'est pas la poubelle de l'Essonne. Nous avons déjà les couloirs aériens, bientôt le TGV. Nous voulons être respectés. ».



Pour le reste, la manifestation s'est déroulée de manière très pacifique du stade de Cerny jusqu'à la maison du Parc Naturel Régional à Baulne, aller et retour, parcours qui a vu fleurir nombre de banderoles de l'association DEPHY RD191 montrant la désapprobation des riverains.

Même si l'association DEPHY RD191 a obtenu la création d'une Commission de Suivi de Site et la mise en place d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques, il apparaît que l'étude de danger que devait produire la SFDM en Septembre n'a jamais été fournie à l'association...

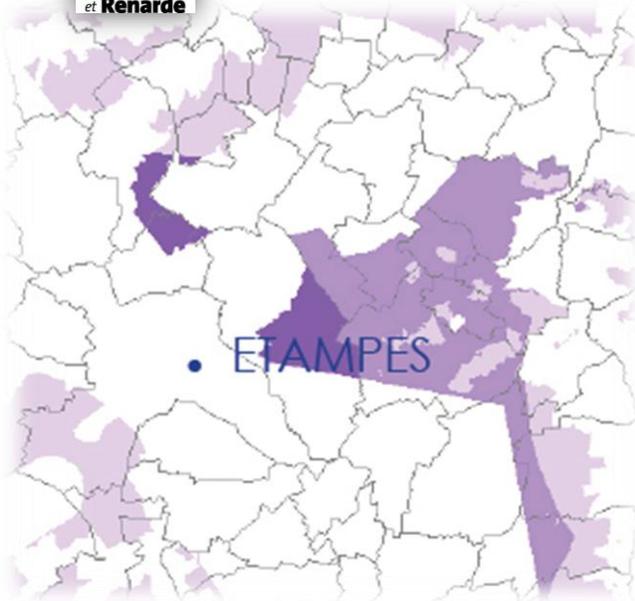
L'Enquête publique approche et la mobilisation ne doit pas faiblir, bien au contraire !

Jean Michel DUMAZERT



ENVIRONNEMENT

Entre Juine et Renarde communique Schéma Régional de l'Eolien : ce qu'il faut savoir.



La presse régionale et locale s'en est faite l'écho : le Schéma Régional de l'Eolien (SRE) d'Ile de France a été adopté par le Conseil Régional et le Préfet de Région fin septembre. Il concerne principalement le « grand éolien » (>50m de hauteur), des infrastructures qui n'échappent guère au regard, notamment lorsqu'on s'avance vers le Loiret par l'ancienne Nationale 20. Dans ce secteur de la Beauce, les premières éoliennes spécifiquement essonniennes ont été mises en services à Pussay au début de cette année.

Les avis sont souvent tranchés sinon conflictuels sur ce sujet délicat et paradoxal : énergie renouvelable qui limiterait l'émission de gaz à effet de serre... mais aussi atteinte aux paysages et inquiétudes sur les nuisances éventuellement occasionnées. Qu'on y soit opposé ou favorable, on ne peut par contre que regretter les conditions beaucoup trop discrètes et rapides de la consultation du public et des élus locaux : ce dossier très technique et complexe n'a été mis à disposition que

pendant 2 mois, du 20 juillet au 20 septembre, pendant une pause estivale qui n'est guère propice.

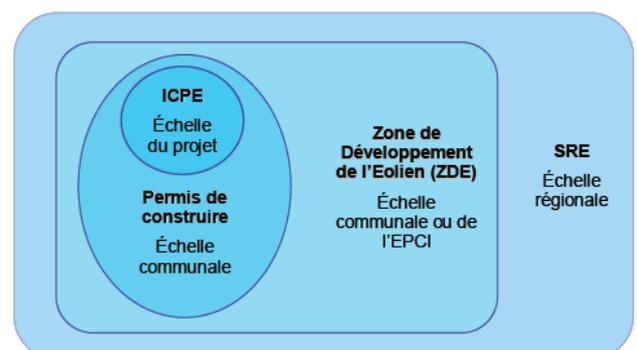
Quoi qu'il en soit, chacun peut encore prendre connaissance aujourd'hui du dossier, consultable sur : <http://www.srcae-idf.fr>

Ce SRE identifie des zones « favorables » au développement de l'éolien, compte tenu du « gisement éolien ». Il s'agissait de repérer les territoires potentiellement éligibles à l'éolien sans définir de projet précis. Ces zones sont classées selon 3 catégories : favorable, favorable à contraintes modérées et favorables à fortes contraintes (voir extrait de carte). Pour chaque département francilien, une liste des communes dont le territoire recoupe ces zones a été dressée.

A l'exception de Janville et Bouray sur Juine, toutes les autres 11 communes de notre C.C. entre Juine & Renarde figurent dans la liste, parfois pour une partie très réduite de leur territoire (surtout les hauteurs, bien sûr). Comme le montre cette carte, une partie de Villeconnin ainsi que des franges de Chauffour et d'Etréchy figureraient en « zone favorable » (la plus foncée) ; une partie d'Auvers St Georges, de Villeneuve sur Auvers **et l'essentiel du territoire de Boissy le Cutté serait en « favorable à contraintes modérées »** ; les autres en « fortes contraintes » (dont certaines quand même largement recouvertes elles aussi, comme Torfou, Mauchamps ou Chauffour).

Précisons qu'au-delà de cette cartographie globale, l'implantation d'éoliennes ne serait possible que sous réserve de la prise en compte des enjeux locaux. **Les distances réglementaires vis-à-vis des habitations (au moins 500 m - Loi Grenelle 2)**, la forte présence de sites et monuments classés sur notre territoire, **les contraintes aéronautiques ou l'existence du Parc Naturel Régional**, pour la partie Est de la C.C. au moins, **seraient autant de limitation de fait**. Par ailleurs, les collectivités territoriales disposent de compétences en matière de planification du développement éolien par la création ou non de Zone de Développement Eolien (ZDE) au sein desquelles exclusivement s'exerce le bénéfice du tarif d'achat garanti de l'électricité produite (Arrêté du 10/07/06). Enfin, à l'échelle d'un éventuel projet, les demandes d'autorisation suivent une procédure au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), en parallèle du Permis de Construire. Il convient toutefois d'être vigilant : la récente Conférence environnementale lancée par le Gouvernement a envisagé l'allègement de ces dispositions (suppression des ZDE, de la procédure ICPE).

Au fil des débats des dernières années, une majorité d'élus de la Communauté de Communes s'était opposée à l'installation d'éoliennes sur notre territoire,



eu égard à son patrimoine et ses paysages. Nous l'avons donc inscrit dans le SCOT, soumis à Enquête Publique début 2013. Nous serons sans doute tenus de prendre en compte ce SRE en supprimant cette impossibilité systématique.

Pour autant la volonté de vos élus est de gérer ce dossier de manière cohérente, le plus en amont possible et à l'échelle communautaire. (Les avantages financiers de l'implantation d'éoliennes ne sont pas négligeables, tant pour le propriétaire du terrain que pour la collectivité qui se voit attribuer une part significative de la fiscalité à laquelle est soumise l'opérateur éventuel. On ne peut pas l'écarter, mais cet aspect ne doit pas prendre le pas sur les considérations de cadre de vie des habitants, et surtout ne pas être traité chacun dans son coin (ce qui suppose aussi une vigilance forte vis-à-vis des territoires limitrophes : n'avoir que les nuisances, comme voisin, est la pire des situations).

A ce jour aucun projet n'est avancé, ni de procédure d'engagée. Mais nous poursuivons dans l'avenir l'exercice de transparence, initié à ce sujet par le présent article, y compris en organisant les réunions publiques ou de travail nécessaires.



Des éoliennes ? Et nous dans tout cela ? Nous les boissillons ?

La commission environnement restera très vigilante, ses élus veilleront à ce que notre territoire, la zone la plus potentiellement impactée, ne subisse pas de nuisances. Il faut rappeler que la compétence économique est une compétence transférée à notre intercommunalité, et que tout ce qui va avec aussi.....Le droit du sol est communal quant aux permis de construire. Jusqu'à quand ? Pour ériger une éolienne, un permis de construire est nécessaire. Une fois de plus nous nous félicitons de faire partie du PNR, et d'en avoir signé la chartre, même si parfois elle peut sembler un peu contraignante à certains.

Des énergies renouvelables oui, mais pas à n'importe quel prix pour notre environnement !

Question recyclage ? Dans quelques dizaines d'années que se passera-t-il ?

Il faut aussi rappeler que la RD 191 est un axe pour les convois exceptionnels et notamment les éoliennes dont nous avons déjà vu circuler les hélices faisant plusieurs dizaines de mètres et qui bloquaient complètement toute circulation sur les voies de droite et de gauche.

Le TGV, les avions, les camions d'hydrocarbure, maintenant les éoliennes, quoi d'autre demain comme projets environnementaux à Boissy le Cutté ? Voici bien des sujets de réflexions.

La Commission ENVIRONNEMENT

/=====/



LES COMPETENCES TRANSFEREES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE JUINE ET RENARDE »

Une micro-crèche « les Pitchounes » ouvrira ses portes à Souzy-la-Briche au mois de septembre prochain. Elle accueillera 10 jeunes enfants de manière régulière ou ponctuelle, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. (Fermeture annuelle durant le mois d'août et les congés de Noël). Sa construction est financée par notre Communauté de Communes.

Cette micro-crèche bien qu'éloignée de Boissy, n'est pas réservée aux habitants de Souzy-la-Briche. Si vous randonnez dans les environs de ce magnifique village, et visitez les abords du château présidentiel, si vous souhaitez mettre à profit quelques journées de RTT pour découvrir les richesses de notre patrimoine du Sud Essonne en vous promenant le long de la Juine et de la Renarde, si votre enfant est encore d'âge pré-scolaire, vous pouvez bénéficier des services de cette crèche. Inscrivez-vous de manière à être potentiellement répertoriés dans ses tablettes; toutes les communes de la communauté participent à ce financement, alors n'hésitez pas, d'autant plus, si vos occupations professionnelles vous amènent à travailler sur ce secteur géographique.

Toutes les crèches de l'intercommunalité sont ouvertes aux familles de notre population communautaire; n'hésitez pas contactez-les dès maintenant, pour la rentrée, les places sont limitées. Elles sont aussi situées sur Bouray et sur Etréchy. Les préinscriptions se font sur formulaire disponible dès maintenant en mairie d'Etréchy pour une fréquentation régulière, et sont à retourner à l'association « les Pitchounes » au bureau monétique d'Etréchy.

Pour tout renseignement complémentaire : 01.60.80.67.52

LES ORDURES MÉNAGÈRES



Il est très important de faire un rappel : **La commune de Boissy le Cutté ne gère plus les ordures ni les déchets verts.** Cette compétence échoit depuis un an passé maintenant à notre intercommunalité. Un nouveau prestataire a été choisi à l'issue d'un appel d'offre ; trop de poubelles cassées et de passages sur les chapeaux de roues ont conduit à cette décision. De nouveaux horaires de ramassages s'en sont suivis. Nous sommes en bout de territoire de ramassage, et il faut bien qu'une commune le soit. Aussi en cas de réclamations, quelles qu'elles soient, c'est directement au service concerné en mairie d'Etrechy que vous devez vous adresser comme cela vous a été indiqué sur le document distribué dans toutes les boîtes à lettres.

Les élus de Boissy ne maîtrisent pas cette compétence qui est mutualisée, et le personnel communal encore moins. Il est regrettable de constater que durant deux semaines, le personnel administratif s'est fait insulter au téléphone par certaines personnes qui n'ont pas hésité à rappeler 3 fois dans la même journée parfois, et.... pour dire la même chose. Comme lors de tout changement, un léger temps d'adaptation est nécessaire. Est-ce vraiment indispensable d'insulter au guichet notre secrétaire pour savoir si le ramassage aura lieu le 1er janvier ou non ? Deux conseillers présents ont dû lui venir en aide. Il est bien facile de s'en prendre à la proximité sur des sujets qui toute proportion gardée ne sont ni vitaux, ni dramatiques. Alors que des boissillons venaient en mairie en souhaitant une bonne année au personnel administratif, d'autres venaient les agresser dès le 2 janvier !



L'impôt prélevé au titre des ordures ménagères sur la feuille de la taxe d'habitation transite via la perception directement vers la Communauté de communes. La commune de Boissy ne perçoit rien sur cet impôt auquel est assujettie chaque habitation.

Boissy le Cutté ne s'enrichit pas avec cette taxe sur les ordures ménagères.

Françoise TOSTIVINT

/=====/

PLUS QUESTION DE BRÛLER DANS LES JARDINS NOTRE ATMOSPHÈRE EST TROP POLLUÉE !

Les autorités nous demandent de rappeler la Circulaire du 18 novembre 2011, qui **interdit strictement le brûlage de déchets, même végétaux, dans les jardins depuis le 1er janvier de cette année** (en application des normes de la directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe).

Le non-respect de cette réglementation est passible d'une amende de Classe 2 (150€ maximum).

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée; il nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendies. Mais, plus spécifiquement, ce brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes, particules qui posent de plus en plus un problème d'environnement et de santé essentiellement dans la Région Ile-de-France.

Le brûlage des déchets verts est en effet une combustion peu performante, et émet des imbrûlés en particulier si les végétaux sont humides. Les particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (H.A.P.), dioxines et furanes. Et la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités. Il convient de rappeler le principe général d'interdiction de brûlage de tels déchets.

La commission ENVIRONNEMENT

/=====/

CHANTIER JEUNES

Durant la deuxième quinzaine des congés scolaires de Noël, huit jeunes de Boissy, filles et garçons, ont de nouveau participé au chantier jeunes qui s'est tenu en partenariat avec la commune et le SIARCE. Ces jeunes boissillons s'étaient portés volontaires sur l'appel à candidature fait sur la commune.



Encadrés de deux techniciens, ils ont travaillé sur le fossé devant l'entreprise STRF, sur la RD 191 et sur le périmètre rapproché du forage d'eau potable, à savoir le nettoyage derrière les vestiaires proches de l'entrée, et le nettoyage du fossé en bordure du chemin menant au forage. Ils ont supprimé la balustrade de ferraille vétuste et hors d'usage devant les anciens vestiaires. Les grillages qui délimitaient le terrain du stade, mais qui se trouvaient grandement sur les parcelles voisines ont aussi été supprimés par ces jeunes.

Il faisait froid, l'eau des fossés était glaciale. Protégés par les vêtements fournis par le SIARCE, qu'ils ont gardés, et des gants, chaudement chaussés, durant 4 jours ils ont travaillé sur la commune, et ont reçu en échange un chéquier offert par le SIARCE en présence du Vice-président du SIARCE en charge des chantiers jeunes. Pour les remercier de cet important travail, et pour les réchauffer la commune leur a offert un repas couscous copieusement servi le vendredi, confectionné par la supérette. Nous les remercions d'autant plus qu'ils sont dans une démarche positive de travail pour réaliser leur projet, et non d'assistanat.



Françoise TOSTIVINT

/=====

LE STADE ET LE PERIMETRE RAPPROCHE DU FORAGE D'EAU POTABLE

L'eau : Le préfet, par lettre recommandée, nous a rappelé à nos obligations concernant le site du stade, et nous a rappelé son arrêté auquel nous ne pouvons déroger. Il y a urgence : le chemin du stade ne doit en aucun cas être destiné à une autre vocation que le libre passage des véhicules sur celui-ci. Pas de caravanes stationnant. Autre interdiction qui est de taille : le raccordement au réseau des eaux usées ou la fermeture des arrivées et évacuation des eaux domestiques sur le site du stade. Le SIARCE, en charge des eaux usées est venu sur le site, et a constaté la trop longue distance pour de difficiles tranchées et le raccordement au réseau communal.

Actuellement le ballon d'eau chaude des vestiaires est inutilisable. Après m'être rapprochée de l'ARS, comme me l'ont demandé les services préfectoraux, il s'avère qu'aucune dérogation n'est possible. Nous devons obéir à l'arrêté préfectoral, et l'infiltration dans le sol d'eaux autres que celles de ruissellement est formellement interdite.

Projet d'aménagement : Il avance doucement. Suite au bornage du périmètre du stade par un géomètre agréé par l'état, il s'avère bien officiellement que des parcelles n'appartenant pas à la commune étaient occupées par cette dernière.

Afin de finaliser ce bornage, tous les riverains ont été conviés sur le site par le géomètre, pour donner leur avis sur ses délimitations. Tous sauf un ont répondu, tous sont entièrement d'accord et ce bornage est parfaitement identique à celui d'il y a quelques dizaines d'années, effectué par un autre géomètre. Alors où en est-on ? Une personne ne souhaitant pas répondre, un délai de carence est obligatoire, d'au moins 6 mois pour que le géomètre dresse officiellement un PV de carence après avoir relancé le propriétaire défaillant, et qui demeure sur Boissy. A la suite de cela, le stade pourra être borné.

C'est ainsi que nous nous sommes aperçus que l'allée traversant le stade avait son grand virage hors de la parcelle communale, ainsi qu'une bonne partie des terrains se trouvant à droite de cette allée lorsqu'on entre. Il faut les restituer et démolir la clôture posée chez des voisins.

Les anciens vestiaires sont aussi positionnés en partie sur des parcelles privées. Le diagnostic amiante qui vient d'être effectué par une entreprise agréée sur tous les bâtiments communaux a détecté de l'amiante sur ce bâtiment qui est perpétuellement vandalisé. Prochainement une décision le concernant devra être prise.

Le PNR en charge de l'aménagement paysager, est en charge du dossier depuis le mois de septembre pour proposer un aménagement à moindre coût et qui tiendra compte des contraintes qui nous sont imposées. Pour cela il faut que le bornage soit définitif, ce qui ne saurait tarder, et qu'une décision soit prise en ce qui concerne les anciens vestiaires.

Des jeux à ressorts pour enfant ont été achetés cet été, ainsi que des tables de pique-nique et des tables de ping-pong. Le PNR nous indiquera les positionnements les plus judicieux par rapport à l'ensoleillement, aux vents dominants et surtout par rapport à l'accessibilité, point incontournable lorsqu'on procède à de nouveaux aménagements.

Françoise TOSTIVINT

INFORMATIONS PRATIQUES

Un site pour les accueils de loisirs

Télécharger des documents (dossier d'inscription, PAI, préinscription vacances, menus, tarifs, éventuellement programmes d'activités...), ou s'informer des événements à venir et regarder les retours en image ? Vous pouvez dès à présent consulter le nouveau site des accueils de loisirs :

<http://directionenfance.wix.com/accueils-de-loisirs->
ou via le site de la CC
www.entrejuineetrenarde.org

Relais Assistants Maternels

Opération Portes ouvertes

**Samedi 9 février de 10h à 12h - Salle Monnet
Boulevard des lavandières à Etréchy**

Les tous petits et leurs familles sont invités à venir jouer et regarder les panneaux des animations proposées au relais.

Au programme :

- Motricité pour les enfants de 8 mois à 3 ans : ramper, sauter, escalader ... en toute sécurité.

- Espace de jeux, de manipulation, bricolage;
- Expo photos

Relais Assistants Maternels

Réunion d'info

"Bébé arrive, je m'informe"

Vous venez d'avoir un enfant ou vous attendez la naissance de votre enfant. Vous vous posez des questions sur les changements à venir... La CAF, le Conseil Général (maison départementale des solidarités de Dourdan) et le Relais Assistants Maternels entre Juine et Renarde vous proposent 3 fois par an un temps d'information et d'échange avec d'autres parents :

Sujets abordés :

Les services proposés par la PMI, les prestations familiales liées à la naissance, les aides à domicile, les congés maternité et parental, les modes d'accueil.

Mardi 19 février de 9h30 à 11h30 à la PMI d'Etréchy 4 boulevard des lavandières.

Pour tout renseignement sur l'accueil par les assistants maternels et gardes à domicile, les aides, les places disponibles sur le secteur:

**Relais Assistants Maternels
Entre Juine et Renarde**

9 bis rue de Bretagne
91850 Bouray sur Juine
Tel 01 60 82 62 53

Calendrier des ramassages sur Boissy

Les jours de ramassage des ordures ménagères ont changé en ce début d'année 2013 et nous devons sortir :

- nos **poubelles 'vertes' (déchet ménagers) le jeudi matin avant 13h** (ramassage de 13h30 à 21h).

- nos **poubelles jaunes le mercredi matin avant 13h** (ramassage de 13h30 à 21h).

- Le ramassage des **encombrants** s'effectuera deux mercredis dans l'année les **22 Mai** et **16 Octobre**.

- Le ramassage des **déchets verts** aura lieu les lundis de 13h30 à 21h en **semaine paire** (les 18 Février et 18 Mars puis 2 fois par mois jusqu'à fin Octobre, et enfin une fois par mois jusqu'à la fin de l'année).

Pour les verres, les papiers et les vêtements, des containers en dépôt volontaire sont à votre disposition (cf site internet de Boissy).

Pour plus d'informations sur les ramassages vous pouvez contacter :

Mme PROVENZANO au 01.60.80.33.77
(à la Communauté de Communes)



Site Internet

www.boissy-le-cutte.fr

Les nouveautés sur le site internet de la commune : des informations et le lien vers l'association DEPHY RD191, les nouveaux calendriers des ramassages des déchets et encombrants et des mises à jour régulières...

Emploi jeunes

Vous avez entre 18 et 25 ans ?

Optez pour le Service Civique en Police ou en Gendarmerie

Le service civique, c'est la possibilité de s'engager dans des missions au service de la collectivité. Vous recevrez et transmettez le sens des valeurs républicaines. Vous acquerez des compétences nouvelles (formation aux premiers secours...). C'est une plus-value pour votre parcours personnel ultérieur (recherche d'emploi...). Indemnisé 571 Euros net par mois. Sur une période de 6 à 8 mois (bénéfice de l'Assurance Maladie; validation de cette période dans la retraite...).

www.service-civique.gouv.fr - www.interieur.gouv.fr

L' AEEB fait peau neuve ...

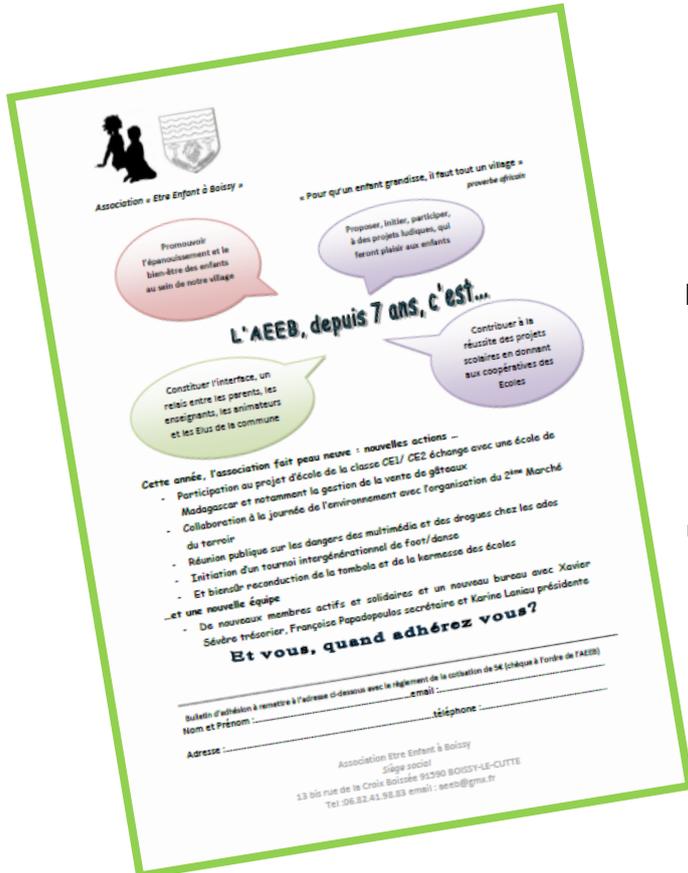
Cette année, après 7 ans d'existence l'AEEB change de bureau et a le plaisir de vous le présenter :

Karine LANIAU – Présidente
Françoise PAPADOPOULOS – Secrétaire
Xavier SEVERE – Trésorier

Nous avons à cœur de permettre aux écoles de récupérer des fonds afin d'offrir à nos enfants des sorties supplémentaires et/ou des outils complémentaires. Pour ce faire quel autre moyen que de joindre l'utile à l'agréable ? Fort du succès de la tombola, du marché du Terroir et des deux dernières éditions de la kermesse, nous souhaitons cette année proposer aux plus grands une nouvelle manifestation. Nous envisageons la création d'un tournoi intergénérationnel de foot /danse.

Collégiens, lycéens, lancez-vous ...

Aidez-nous à préparer cet événement et nous dire ce que vous souhaiteriez. Un seul moyen l'adresse mail ci-jointe ou la réunion qui sera dédiée à cet événement. Consultez les affichages des écoles !!!



A VOS AGENDAS :

2^{ème} marché du terroir le 4 mai 2013
 Kermesse des écoles le 29 juin 2013
 Avec le tirage de la tombola

PROCHAINE REUNION :

Courant Février

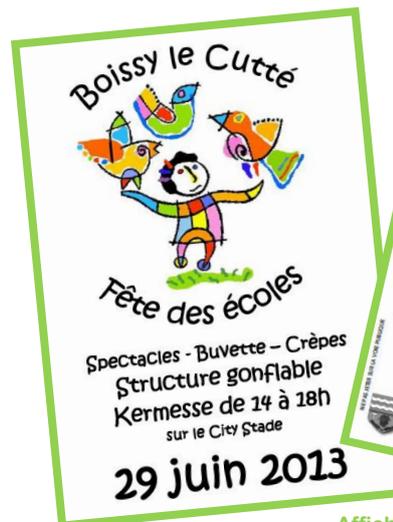
20h30 au foyer Rural

Une seule adresse :

aeeb@gmx.fr

Siège social :

13 bis rue de la Croix Boissée
 91590 BOISSY-LE-CUTTE
 Tel : 06.82.41.98.83



Affiches non définitives ...

Comment adhérer ?

C'est simple.

Remplissez un bulletin d'adhésion, déposez-le dans la boîte aux lettres de la Présidente (adresse rappelée ci-contre)

C'est seulement 5 € l'année

Et vous, quand adhérez-vous ?

Bulletins disponibles : en mairie, à la bibliothèque, à la boulangerie ...

« Pour qu'un enfant grandisse, il faut tout un village »
proverbe africain

LA PAGE CULTURELLE

UN ÉCRIVAIN DANS NOTRE VILLAGE !



Philippe Moulin, nouveau Boissillon, ancien disquaire spécialisé et indépendant, écrivain, consultant musical, musicologue autodidacte, porteur de projets culturels innovants, vient de faire éditer son premier ouvrage « **Les Authentiques Trésors du Rock 1965-1979** ». A travers plus de 450 albums de légende, rigoureusement sélectionnés et analysés, plus de 5 000 chansons et 200 grands artistes, essentiellement américains, anglais et français, ce livre illustre la plus incroyable histoire musicale du XXème siècle.

On y retrouve le mouvement pop-rock incarné par ses icônes immortelles : The Beatles, The Rolling Stones, The Who, Jimi Hendrix, The Doors, Led Zeppelin, Pink Floyd, Bob Dylan, Bob Marley, David Bowie, Lou Reed, Bruce Springsteen, Michael Jackson... Et par quelques artistes plus discrets, mais tous aussi essentiels comme Joni Mitchell, Ry Cooder, J.J. Cale, Steely Dan ou encore Randy Newman.

Il rend également hommage aux oubliés de l'Histoire du Rock.

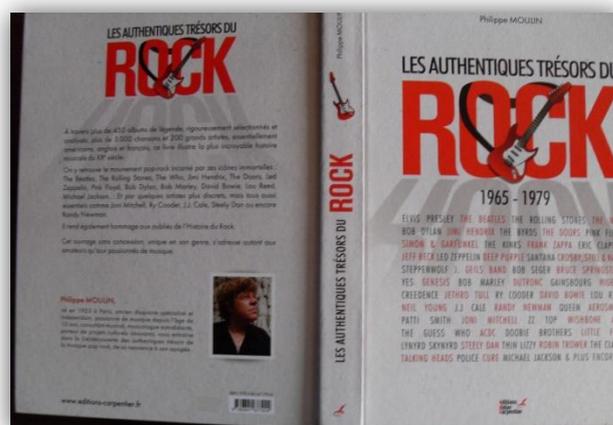
Cet ouvrage sans concession, unique en son genre, s'adresse autant aux amateurs qu'aux passionnés de musique. En effet, tant les personnes curieuses que les adeptes enthousiastes y trouveront leur plaisir. L'enrichissement culturel est garanti aux lecteurs de ce livre-testament à dévorer ou à picorer selon votre disponibilité et votre appétit culturels.

L'auteur se fera un plaisir de vous le dédicacer à son domicile sur rendez-vous.

Il vous propose en parallèle des conférences musicales interactives sur les musiques rock, soul, funk et jazz, ainsi qu'un coaching individuel et des ambiances musicales à la carte pour vos soirées.

Philippe MOULIN sera présent à la Bibliothèque de Boissy le samedi 9 février, et aura le plaisir de vous présenter son ouvrage.

La Commission CULTURE



« **Les Authentiques Trésors du Rock 1965-1979** » aux Editions Didier Carpentier
Philippe Moulin
 41, rue de la libération à Boissy
 01 64 57 53 06 – 06 62 62 55 95
phil.moulin77@gmail.com

CONCERTS



SOIREE GOSPEL DU 15 DECEMBRE 2012

Il y avait beaucoup de monde ce soir-là dans notre petite église pour écouter le groupe de gospel «Tribute to the roots » qui était venu en grand nombre: une quarantaine de choristes avec leurs musiciens.



La première partie était dédiée aux gospels, et la deuxième, étant donné la saison, nous a régales de chants de Noël.

L'ambiance était au rendez-vous, et le public a pris plaisir à accompagner les choristes de la voix et des mains.

Maryse LAUMONIER



STRATAGEME EN CONCERT LE 12 JANVIER 2013

La Commission CULTURE nous avait programmé un nouveau concert de Rock le samedi 12 Janvier à la salle des fêtes de Boissy ... et quel concert !

En première partie, Black Up, un groupe qui a déjà montré son talent sur les planches de Boissy et qui nous vient de Torfou, de quoi bien débiter la soirée avec une mise en bouche déjà très intéressante...

La deuxième partie fut simplement extraordinaire !

Le groupe Stratagème nous a littéralement scotchés à nos chaises avec du vrai son rock que nous devrions bientôt trouver dans les bacs puisque leur prochain album est en préparation...

Très pro, ces quatre copains ont fait vibrer les murs de Boissy et le spectacle fut grandiose.

A la fin de la soirée, une seule phrase revenait en boucle parmi l'assistance « c'était génial ... ».

Stratagème à Boissy, c'est quand vous voulez !

Jean-Michel DUMAZERT



ETAT CIVIL

Naissances



BALLOT Zoé Annie Francine Sylvie le 24 novembre 2012 à Étampes
 MARCHAUDON Sacha Jessy Paul le 28 novembre 2012 à Étampes
 DE SOUSA Lyandro Myckaël Enzo le 10 décembre 2012 à Étampes

Décès



DORMAEL Claudine Andrée le 05 novembre 2012 à Villejuif
 HOUDY Henri Emile le 14 décembre 2012 à Quincy-Sous-Sénart



URBANISME

Déclarations préalables

CORRIETTE Daniel 14 Grande Rue Ravalement maison

Permis de Construire



LE SCIELLOUR Sébastien Ruelle Godard Maison individuelle
 FELIX Philippe 8 rue du Maréchal Foch Extension de maison
 BESSIERES Thierry Chemin des Sablons Garage



LES RENDEZ-VOUS DE BOISSY



A VOS AGENDAS.....

Des dates à retenir....

Tous les 1^{er} mercredis de chaque mois ET Tous les mercredis des vacances scolaires :

Une heure de conte est proposée par Samantha Fournier, notre bibliothécaire. Rendez-vous à la bibliothèque...

Samedi 26 Janvier 2013 à 11h, salle des fêtes

Madame le Maire vous accueillera pour les vœux municipaux.

Dimanche 27 Janvier 2013 à 15 h, salle des fêtes

Théâtre: Une nouvelle comédie délirante de Guillaume MELANIE jouée par la société Artistique d'Etréchy : « **Mes meilleurs ennuis** ». Comédie : *Le lendemain d'une soirée bien arrosée, deux frères s'apprêtent à assister au mariage de leur sœur. Une matinée normale, mais qui va tourner au cauchemar ! Vaudeville des temps modernes, extrêmement rythmé, où les situations s'enchainent à vitesse grand V, où les répliques fusent, où les portes claques, et où les quiproquos se succèdent...*

Samedi 9 Février 2013 de 10h à 11h

Dédicace de Philippe Moulin à la bibliothèque « Les Authentiques Trésors du Rock 1965-1979 »

Dimanche 10 Février 2013 à 15 h, salle des fêtes

Théâtre: «Les forains», comédie de STÉPHAN WOJTOWICZ jouée par la compagnie des Dodus Dindons.

PERMANENCES DES ELUS

Les permanences des élus ont lieu en mairie **le 1er samedi du mois** de 9h30 à 11h30.

Venez donc poser vos questions en direct à vos élus, s'ils n'ont pas de réponse immédiate, ils pourront se renseigner pour vous répondre rapidement.

Nous vous rappelons également que Madame le Maire vous reçoit sur rendez-vous les lundis de 17h à 19h et les samedis de 10h à 12h.

Annie DOUSSINT & Jean-Michel DUMAZERT

L'équipe du Conseil Municipal vous remercie de votre attention. Vous pourrez retrouver toutes ces informations et bien d'autres encore en vous rendant sur le site internet de Boissy.

www.boissy-le-cutte.fr

Directeur de la Publication : Françoise Tostivint

Comité de rédaction : Sylvie Brouillard, J-Michel Dumazert, Maryse Laumonier, Nathalie Lebreton, Roger Trillaud

Avec l'aide de : Nicolas Benacquista